



Seniors



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

LIVRET D'ACCUEIL

NOUS SOMMES

LÀ

**POUR VOUS
SOUTENIR**



BIENVENUE DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT

EHPAD LES GARRIGUES

SOMMAIRE

3 /

Présentation de l'établissement

4 /

L'admission dans notre
établissement

5 /

Une équipe pluri-professionnelle à
votre disposition

10 /

Nos locaux

12 /

Les services de la structure

16 /

Votre participation à la vie de
l'établissement

17 /

Notre situation géographique



PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT



Situé à 30 minutes de Montpellier, l'EHPAD Les Garrigues est un Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Il héberge des personnes seules et/ou des couples âgés d'au moins 60 ans, ainsi que, par dérogation, des personnes de moins de 60 ans.



Il dispose de 72 chambres individuelles et d'un Pôle d'Activité de Soins Adaptés de 14 places réservés à nos résidents.

Etablissement de la Croix-Rouge française, l'EHPAD Les Garrigues est piloté par un directeur : Mr Jacques-Olivier TATON et son équipe.

L'ADMISSION DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT



Avant toute admission, le dossier d'inscription (administratif et médical) dûment complété devra être transféré via le service public national (Via Trajectoire).

A l'issue de la visite de pré-admission, et après avis du médecin coordonnateur, de l'IDEC et de la psychologue (commission d'admission), la validation est prononcée par la direction.

Vous êtes invité à visiter la structure avec vos proches et à rencontrer les membres de l'équipe.

Lors de votre accueil, il vous est remis le règlement de fonctionnement. Vous signerez également le contrat de séjour qui fixe les modalités et la durée de votre accompagnement.

Dès votre entrée, nous sommes à votre écoute pour connaître vos attentes, besoins, satisfactions quant à votre intégration dans notre établissement.

Un projet personnalisé sera élaboré ou actualisé avec vous et votre proche (si vous le souhaitez) sur la base de vos attentes et besoins au maximum 6 mois après votre entrée.

Vous (ou votre représentant légal) avez la possibilité d'exercer par écrit un droit de rétractation dans les quinze jours qui suivent la signature du contrat de séjour (ou l'admission si celle-ci est postérieure à la signature du contrat de séjour) sans autre contrepartie que l'acquittement du prix de la durée du séjour effectif.

UNE ÉQUIPE PLURI-PROFESSIONNELLE À VOTRE DISPOSITION



L'équipe administrative



L'agent d'accueil



Le Directeur

« Je suis à votre disposition pour tout renseignement concernant le fonctionnement et le confort de votre accompagnement ; je m'occupe de votre courrier et/ou de vos abonnements ainsi que de la facturation »



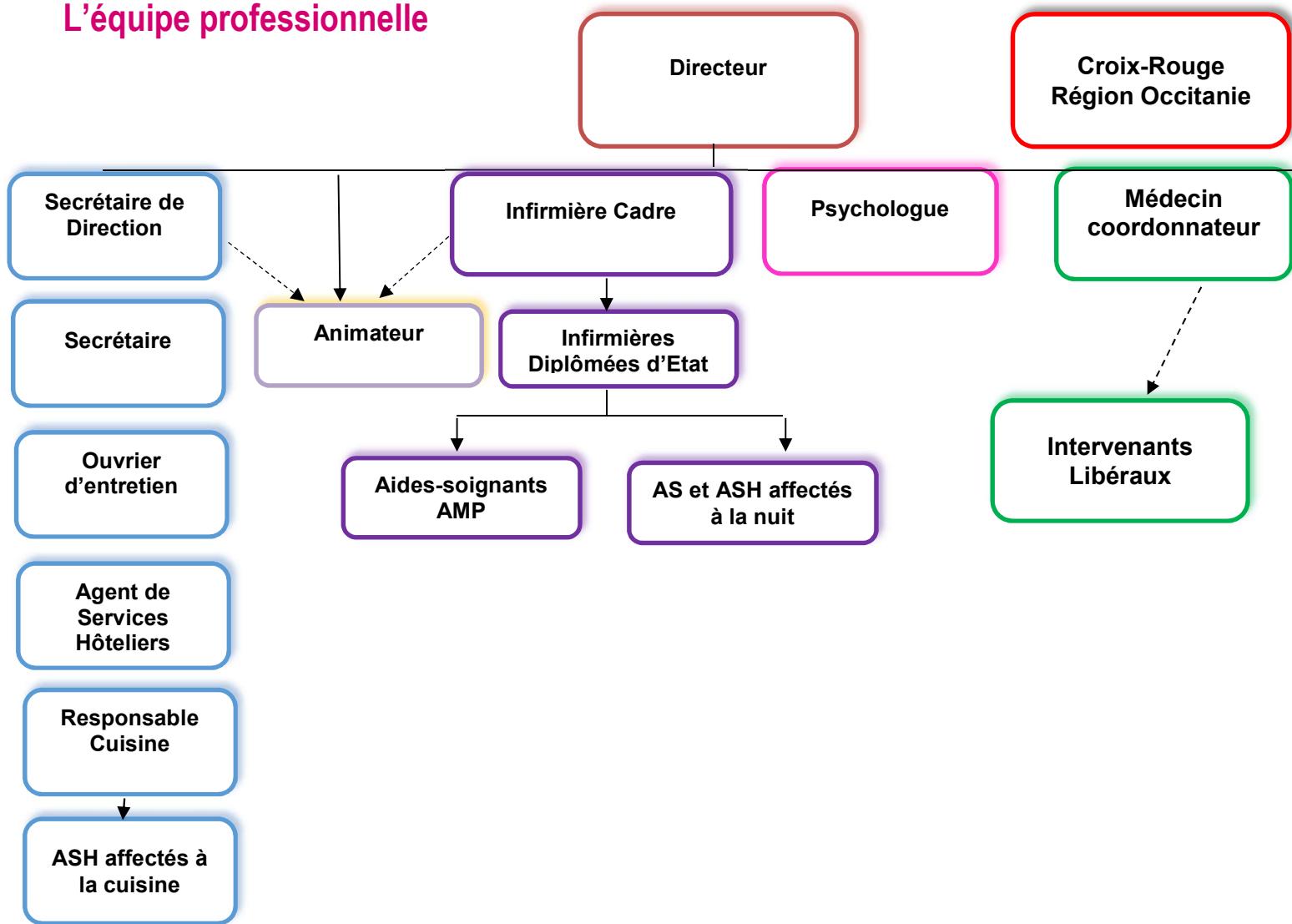
La responsable administrative

« Je m'occupe du suivi et du traitement de votre dossier administratif, de la comptabilité et de la paie. Je reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches administratives »

« Je suis responsable de la conformité de la gestion de la résidence et notamment de la qualité des services rendus aux résidents. Je suis garant de la sécurité des installations, de la compétence des équipes, du confort des résidents. Je mobilise les ressources de l'environnement professionnel de l'établissement pour que les résidents bénéficient de la meilleure qualité d'accueil, d'accompagnement et de soins. »



L'équipe professionnelle



L'équipe médicale et paramédicale

L'établissement dispose d'un personnel médical et paramédical assurant une permanence des soins 24H/24.



Le médecin coordonnateur

« Je suis salarié de l'établissement. Je m'occupe de coordonner les professionnels de santé intervenant dans l'établissement pour que votre parcours de soin soit adapté et cohérent au regard de vos besoins. Je m'assure de la compétence des soignants et de la conformité des pratiques. Je n'ai le droit de prescrire qu'en cas d'urgence. Rassurez-vous : la douleur est une urgence. »



Les aides-soignants et aides - médico-psychologique

« Je vous aide dans vos actes de la vie courante (repas, déplacements, déplacements, installation...) le jour et la nuit et dispense vos soins d'hygiène et de confort. »



La psychologue

« Je vous rencontre dès les premiers jours de votre entrée et vous accompagne pendant la période d'adaption. Je suis attentive aux attentes que vous avez envers nous et la représentation que vous avez de votre séjour. L'entrée en maison de retraite et la vie en collectivité amènent de grands changements, parfois un sentiment de fragilité. Je suis disponible à votre demande, si vous souhaitez un suivi psychologique.

Je vous propose également des soins thérapeutiques en séance individuelle ou en groupe en fonctions de vos besoins. Avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, nous pourrons co-construire avec vous, votre projet de vie en prenant en compte votre environnement social et familial.

Ainsi avec votre accord, je pourrais recontacter votre famille, dans le cadre de notre philosophie de soutien aux aidants.



L'infirmière coordinatrice

« J'encadre et anime l'équipe soignante afin de garantir vos soins, conformément à votre projet de soins. Je gère le matériel médical. J'organise les hospitalisations et les retours d'hospitalisations. Je suis garant de la continuité des soins. »



Les infirmières

« Je réalise vos soins infirmiers qu'ils soient de traitement et de confort dans le respect de la prescription du médecin traitant. Je m'assure que les autres soins sont réalisés conformément à votre projet de soins. Je prends les rendez-vous pour les consultations. »

Les professionnels de santé libéraux



Le médecin traitant

Vous avez le libre choix de votre médecin traitant. Il prend en charge votre suivi médical, en lien avec notre personnel soignant et le médecin coordonnateur de l'établissement. Il est votre interlocuteur et celui de votre famille pour toute question relative à votre état de santé.



Des pédicure(s), kinésithérapeute(s), orthophoniste(s) peuvent intervenir dans l'établissement selon vos besoins. La plupart de ces professionnels interviennent suite à une prescription du médecin traitant et ils sont le plus souvent sous statut libéral.

Vous avez le choix de vos intervenants libéraux et le règlement des consultations est à votre charge - remboursé par les organismes d'assurance maladie. L'établissement vous propose une liste de professionnels et vous invite à les contacter.



Les équipes d'hôtellerie et de restauration



Les agents de service hôteliers

« Je vous apporte votre petit déjeuner le matin. Les repas en salle à manger le midi et le soir. Je fais le ménage dans votre chambre, dans les salons, les couloirs et les locaux de service. »



L'ouvrier d'entretien

« Je m'assure que vous êtes bien installé dans votre chambre – installation et réglage de la télévision, d'autres outils numériques, le cas échéant, des meubles, des tableaux. Je suis responsable de la sécurité du bâtiment et des équipements de la maison. Je peux effectuer de petites réparations. »



Le cuisinier

« Nous vous proposons une alimentation variée et équilibrée, cuisinée sur place en tenant compte de vos goûts et habitudes et régimes alimentaires. Nous sommes salariés de l'établissement »



Les coiffeuses

Les coiffeuses intervenant dans l'établissement sont également à votre disposition, ses tarifs et ses horaires sont affichés. L'agent d'accueil ou l'animatrice se tiennent à votre disposition pour prendre rendez-vous.



L'animatrice

« J'assure l'entretien (lavage, séchage, repassage) du linge de maison de l'établissement mais également de votre linge personnel si vous avez souscrit un forfait linge ».

« Mon rôle est de favoriser l'émergence de relations de confiance entre résidents, créer du lien social, faciliter l'échange et le dialogue et valoriser les individus dans une démarche d'autonomie et de partage ouverte sur le monde. Le suivi de votre projet de vie est au centre des activités que nous élaborons ensemble. »

NOS LOCAUX



Votre chambre

Chaque chambre est d'une superficie minimum de 23 m² et bénéficie des équipements suivants :

- Salle de bain avec WC
- Lit médicalisé
- Prise de téléphone
- Prise de télévision
- Appel malade

Celle-ci peut être personnalisée avec votre mobilier. Un contrôle de sécurité des installations sera effectué. Tout équipement dangereux pourra être ôté de la chambre.



Les aliments laissés dans la chambre par la famille sont sous la responsabilité de la famille. Attention aux problèmes de conservation – intoxication !

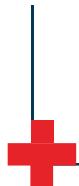


Les espaces communs

Vous serez accompagné pour une visite de votre nouvel environnement dans la semaine qui suit votre arrivée.

La salle à manger, où vous pourrez prendre vos repas en toute convivialité avec les autres résidents de l'établissement.

LES SERVICES DE LA STRUCTURE



Les repas

Les petits déjeuners sont servis en chambre ou dans le salon de l'unité. Les habitudes et préférences sont respectées.

La brigade de cuisine prépare dans les cuisines de l'établissement des repas adaptés aux goûts et à l'autonomie des résidents. Ils sont servis dans la salle à manger. Vous pouvez donner votre avis sur les menus et la qualité de la restauration par l'intermédiaire de la commission des menus et à l'occasion d'enquêtes de satisfaction. N'hésitez pas à faire part de vos remarques à l'équipe, nous nous employons à vous satisfaire.

Toutes les dispositions sont prises pour que soient respectées les prescriptions médicales relatives aux régimes alimentaires.

La décision d'adopter un régime ou des textures modifiées est une décision pluridisciplinaire présentée, discutée avec le résident et sa famille et réévaluée régulièrement.

Vous pouvez déjeuner à l'extérieur (en informant en avance l'équipe administrative ou les infirmières au plus tard la veille).

Horaires :

Petit déjeuner : de 7h30 à 8h30

Déjeuner : de 12h00 à 13h15

Collation / goûter : 15h

Dîner : de 18h00 à 20h00



La vie sociale

Dans le cadre d'un accompagnement global, l'établissement vous apporte une réponse individualisée. Le but est d'assurer votre bien-être et votre autonomie tout en favorisant l'expression de votre citoyenneté.

Les accompagnements proposés sont variés et adaptés à vos besoins et attentes. Votre programme personnel est construit avec vous dans votre projet personnalisé.



Vous êtes invités à prendre part aux activités suivantes :

- Préparation de repas
- Jardinage
- Accompagnement éducatif
- Activités thérapeutiques
- Activités de soutien et d'expression
- Activités de loisirs (culturelles, à l'extérieur)
- Sport/activité physique adaptée
- Chorale
- Loto
- Gymnastique douce
- Lecture de contes
- Ecoute Musicale
- Jeux de société
- Projets intergénérationnels

Des activités peuvent être organisées selon les demandes / besoins et selon les disponibilités en semaine et pendant les week-ends.



Le culte

La pratique des différents cultes constitue un droit. Si vous souhaitez recevoir la visite d'un ministre ou d'un aumônier de votre confession, vous pouvez en faire la demande auprès des membres de notre équipe.

Pour certaines adaptations de votre quotidien ou certaines volontés spécifiques en lien avec votre religion, nous vous invitons à revenir vers l'équipe pour formuler votre requête.



Les visites

Une maison de retraite médicalisée est un lieu de vie et non pas qu'un lieu de soin.

Vous invitez et recevez votre famille et vos amis durant la journée. Cependant, l'après-midi est préférable, la matinée étant dédiée aux soins et à l'intervention des professionnels libéraux.

En cas de fermeture de l'entrée, un numéro téléphone est à disposition pour prévenir les agents de nuit présents.

Les visiteurs peuvent venir avec des animaux de compagnie s'ils ne présentent aucun risque sanitaire et de sécurité.

Vous pouvez également les inviter à partager votre déjeuner ou dîner en les inscrivant au préalable à l'accueil.

Nous vous rappelons toutefois que toute personne circulant au sein de l'établissement est soumise au respect du règlement de fonctionnement.



Le courrier

Vous pouvez recevoir votre journal ou autre abonnement au sein de l'établissement. Il vous sera distribué dans votre chambre ou mis à votre disposition à l'accueil.

Nous vous invitons à distinguer le courrier personnel du courrier administratif (avis d'imposition par exemple). Pour éviter toute perte, ce dernier peut être envoyé à l'adresse du référent administratif désigné à l'admission, avec votre accord.



Le dépôt de vos biens et valeurs

Un coffre est à votre disposition pour conserver en toute sécurité vos biens de valeur. Les modalités et conditions pratiques de ce service sont expliquées dans le règlement de fonctionnement. Il est déconseillé de conserver des objets de valeur dans la chambre.



Le transport

L'établissement organise votre transport lors de sorties, visites programmées par l'animatrice.

Lors de consultation de professionnels médicaux externes, l'infirmière se chargera de la réservation d'un VSL/ambulance sauf si un de vos proches souhaite vous y conduire. Dans ce cas, ce dernier se chargera de la prise de rendez-vous et en informera le service.



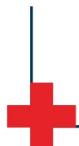
Le service administratif

Le responsable administratif est à votre disposition pour tout renseignement concernant les aides financières auxquelles vous pourriez être éligible à savoir : les allocations logement, l'aide sociale, un crédit d'impôt.

Toutes ces aides sont soumises aux conditions de ressources.



VOTRE PARTICIPATION À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT



Vous pouvez devenir membre du Conseil de la Vie Sociale. Ce conseil est une instance collégiale qui donne son avis et émet des propositions sur le fonctionnement de l'établissement ; il a vocation à favoriser la participation des résidents et de leurs familles.

La présidente du CVS est madame CANALES.

Le Conseil de Vie Sociale se réunit 3 fois par an pour aborder les sujets de la vie dans l'établissement. Nous vous invitons à prendre contact avec la présidente.

L'animatrice se tiendra à votre disposition pour plus d'information.

Une réunion des familles et des résidents est organisée tous les ans et permet d'échanger sur le fonctionnement de l'établissement, vos souhaits ou besoins.

Un questionnaire de satisfaction vous sera proposé tous les ans et suite à votre accueil dans l'établissement.

La direction de l'établissement et son équipe sont à votre disposition pour toute question, souhait ou demande d'échange, sur RDV.

NOTRE SITUATION GÉOGRAPHIQUE



1 Chemin de la Bergerie – 34660 Cournonterral
04 67 85 35 50
Possibilité d'accès : Bus Ligne 38

